



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Liège, Quai Mativa 37, 4020 LIEGE
T: 04 253 19 72, E: btv.liege@btvcontrol.be

Rapport N°: 0438-190704-04 Date du contrôle : 04/07/19
Extra date du contrôle:

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE
L'INSTALLATION :

RUE HENRI DELVAUX 54
4430 ANS

Visualisation de l' installation



PROPRIETAIRE:

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

RUE HENRI DELVAUX 54
4430 ANS

INSTALLATEUR :

Adresse :

RUE HENRI DELVAUX 54
4430 ANS

TVA ou CI :

EAN :

Compteur n° 90 380 973

Index :

19552,6 KWh

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Nouvelle installation / Modification	Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Avant & Après 01/10/81
Raccordement tension :	Mono 230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	MAXIMUM 63 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	2p 63A/300mA
Nombre de tableaux :	2	Nombre de circuits term. :	23
Facteurs d'influences externes :		Schéma :	TT

CONTROLE:

VMA - 48.5

MA-BT-02/2015



1 / 3



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270, RGIE art. 271, Prés. distributeur
Type de contrôle : Examen de conformité et contrôle

MESURES:

RA:	14 Ohm	RI tot	10 MOhm
-----	--------	--------	---------

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation.

INFRACTIONS CONSTATEES

1 NÉANT

NOTES

1 NÉANT

CONCLUSION

L'installation est conforme.
Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.
Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 04 Juillet 2044 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur
0438 PASCAL CHENOT

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

VMA - 48.5

N° Rapport: 0438-190704-04



2 / 3



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce
Procès-Verbal et faites
attention aux notes
éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions importantes
de l'installation, faites
recontrôler de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation
est obligatoire avant 04 Juillet
2044.

ETAPE 4

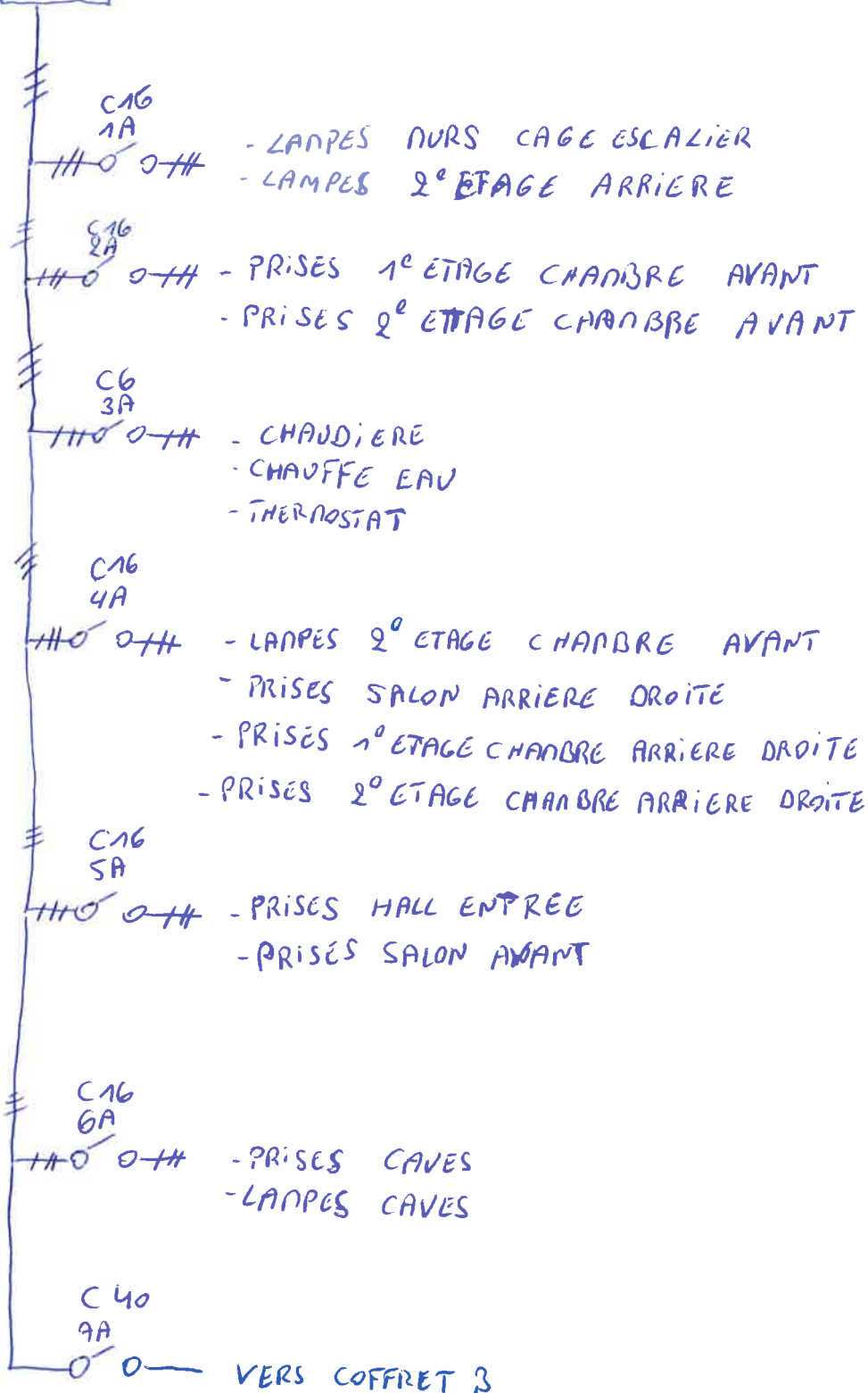
BTV Liège reste à votre
service pour les contrôles
nécessaires.

COMPTEUR

DIFF GEN.
G3A 0,3mA

COFFRET A

②



BTV

04-07-2019

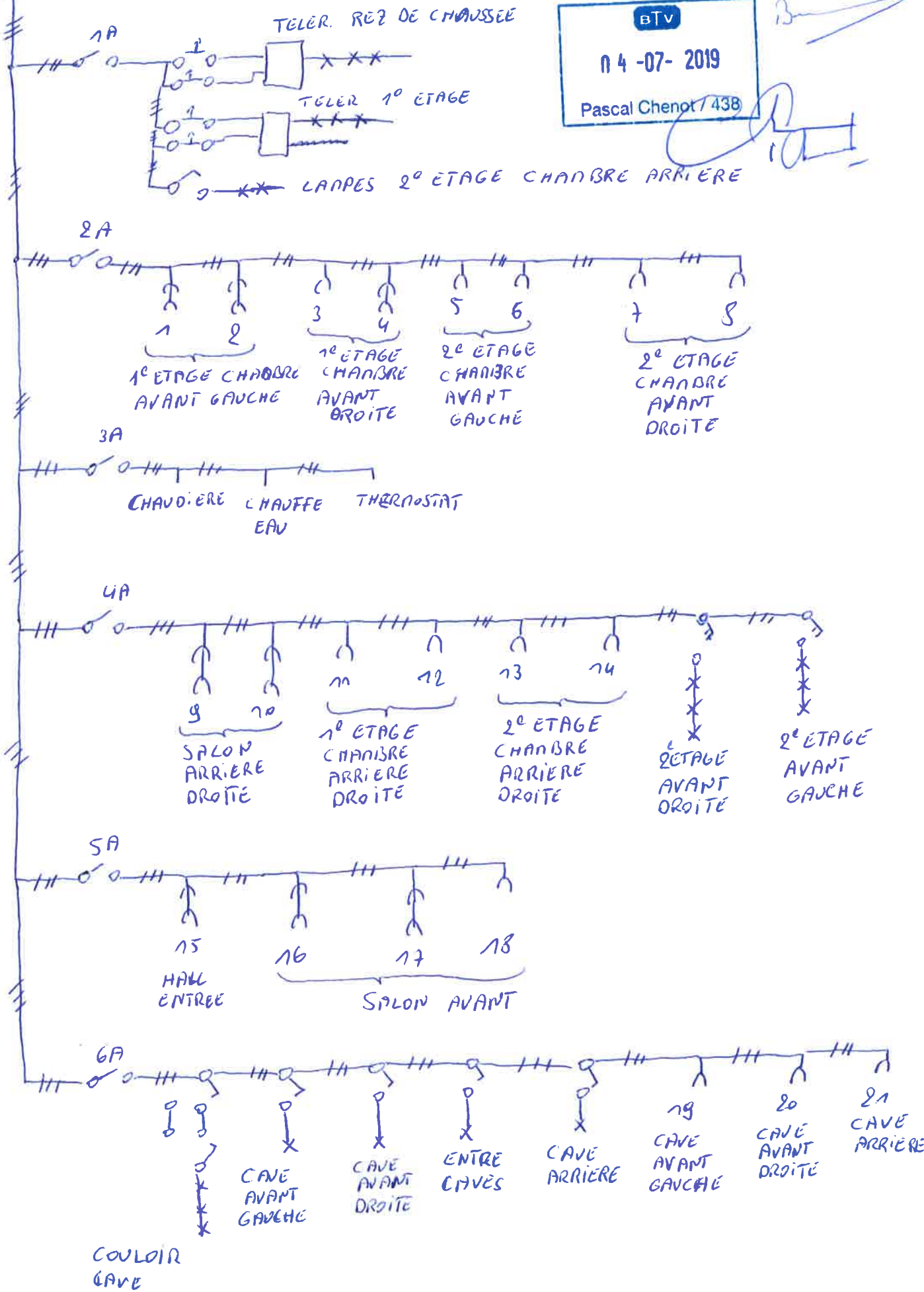
Pascal Chenot / 438

B

COFFRET A

DIFF
0,3mA

BTV
n 4 -07- 2019
Pascal Chenot / 438



ARRIVÉE B

COFFRET B

②

DIFF
30mA
63A

BTV

04-07-2019

Pascal Chenot / 438

C16

13

- LAMPES CUISINE

- VOLET CUISINE

- LAMPÉ DESSUS TABLE CUISINE

- LAMPES EXTERIEUR TERRASSE

- EXTRACTEUR TOILETTES BAS

C16

28

PRISE SOUS TABLE CUISINE

C16

33

- LAMPES SALONS

- DETECTEURS + LAMPES CAGE ESCALIER REZ, 1^e, 2^e

C16

48

- LAMPÉ HALL D'ENTRÉE

- ÉCLAIRAGE EXTERIEUR AVANT FACADE

C16

58

- PRISES SALONS AVANT ET ARRIERE GAUCHE

- PRISES PLAN DE TRAVAIL CUISINE

- LAMPES PLAN DE TRAVAIL CUISINE

- FRIGO

- PRISES + LAMPES ABRIS DE JARDIN

C16

63

- LAMPES CHAMBRES 1^e ETAGE- PRISES CHAMBRE ARRIERE GAUCHE 1^e ETAGE- PRISE DESSUS INTERRUPTEUR CHAMBRE 1^e ETAGE AVANT- PRISES CAGE ESCALIER 1^e ETAGE CHAMBRES

C16

78

- PRISES CUISINE DROITE

- PRISE FOUR

C20

83

- PRISE MICROONDE

C16

93

- PRISE LAVE VAISSELLE

C20

93

- PRISE MACHINE A LESSIVER (CAVE COTE GAUCHE)

C16

103

- PRISE GROUPE HYDRO

C16

113

- PRISE SECHOIR (CAVE COTE DROIT)

C16

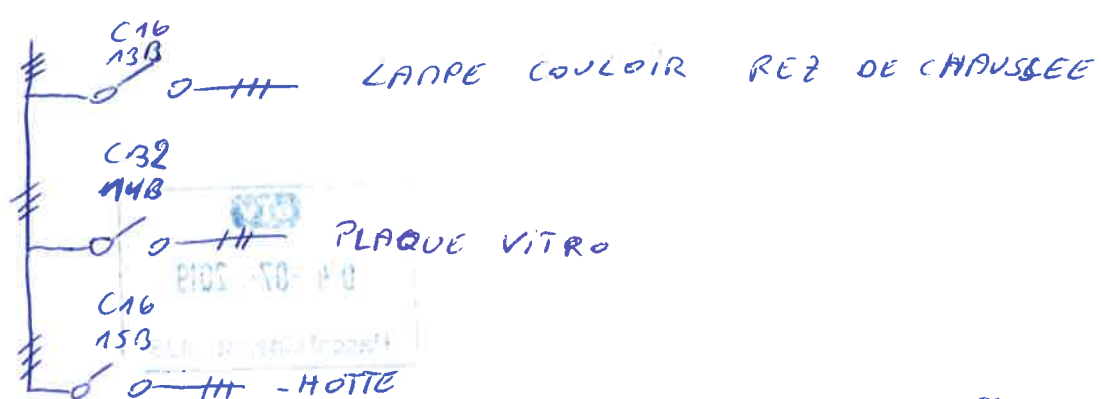
123

- LAMPÉ TOILETTES 1^e ETAGE

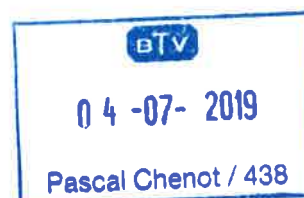
- LAMPES ET PRISES SALLE DE BAIN

- EXTRACTEUR SALLE DE BAIN

VERSO



- LANPE TOILETTES REZ DE CHAUSSEE
- LANPE BUANDERIE REZ DE CHAUSSEE



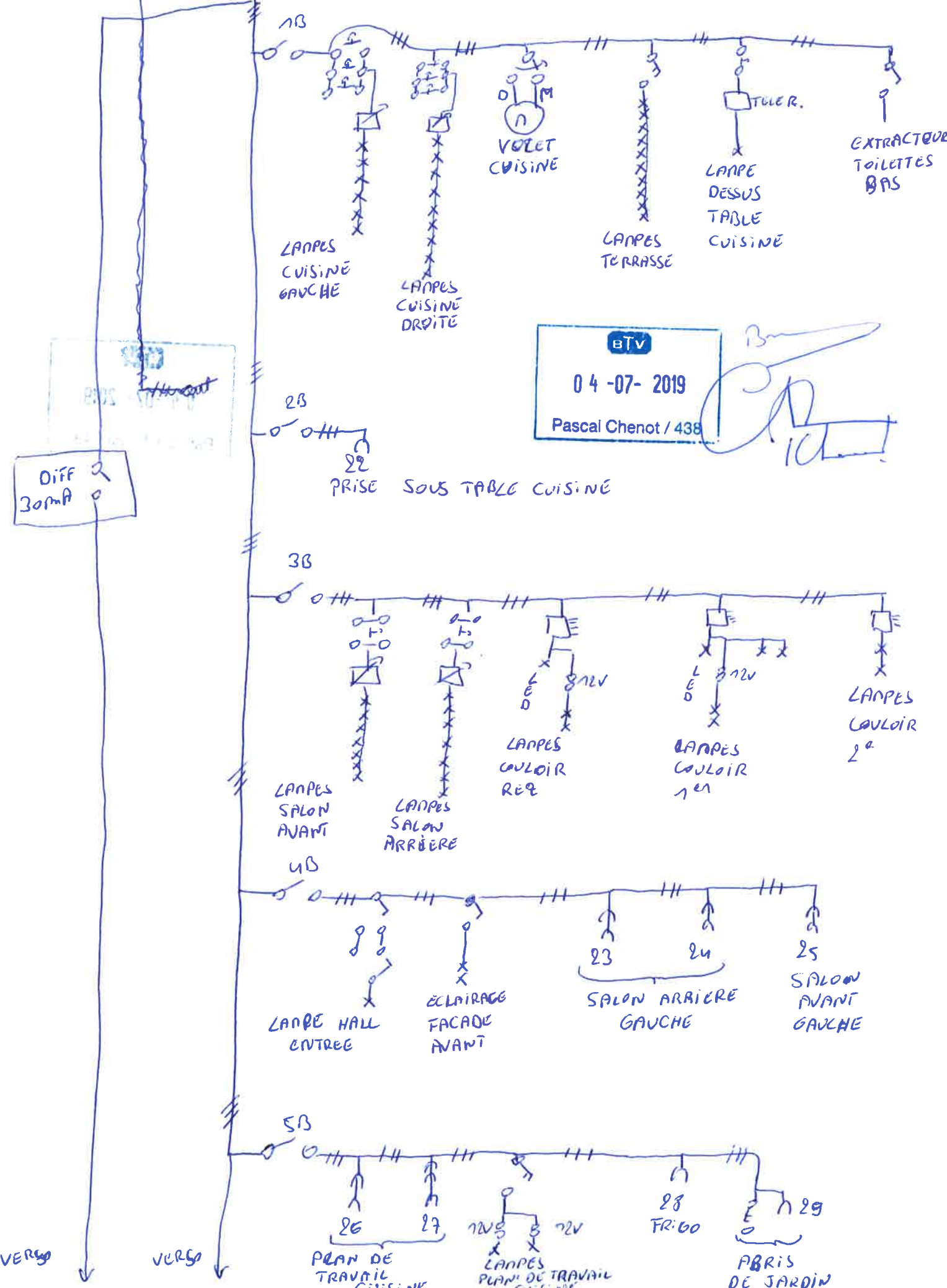
[Handwritten signature]

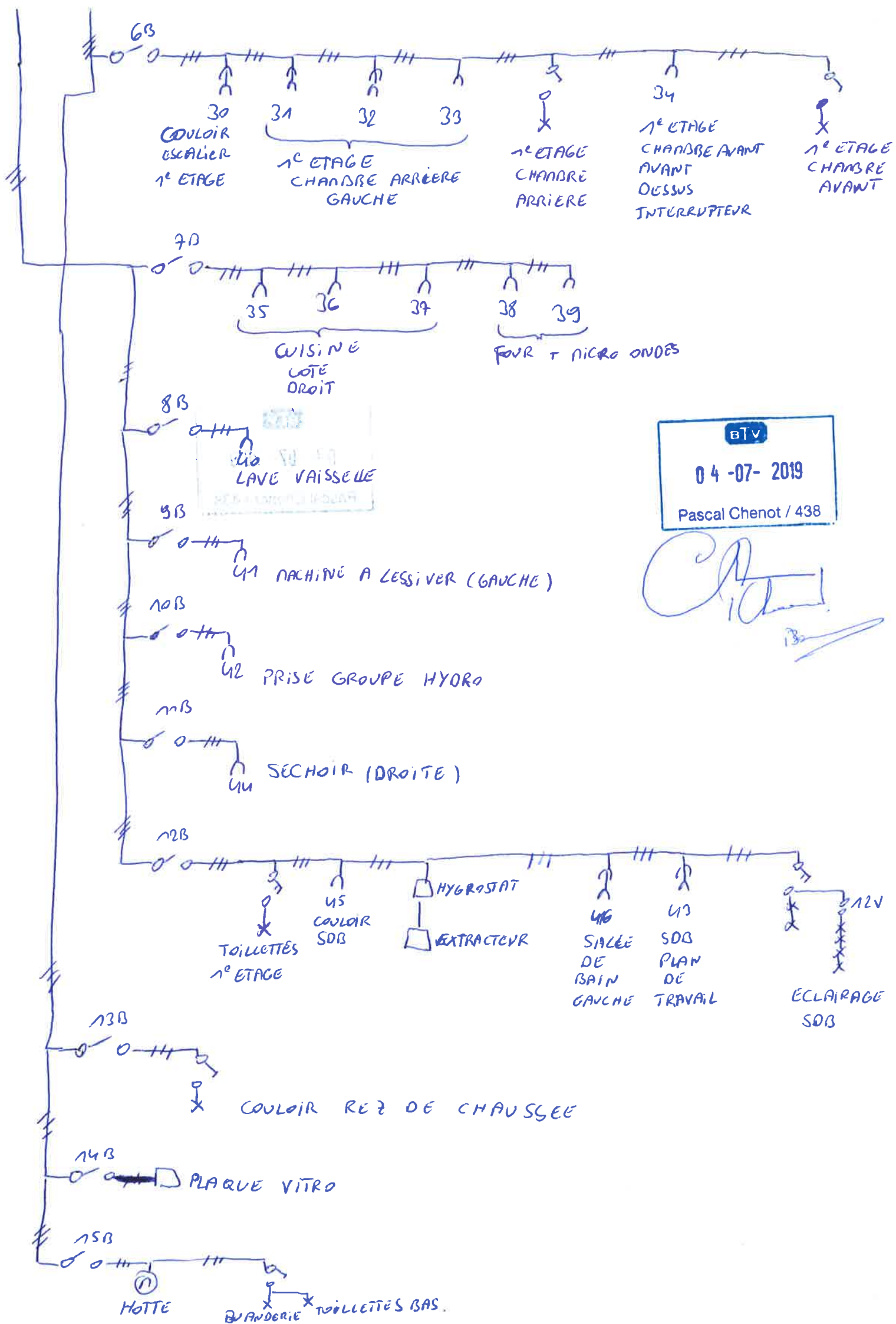
[Handwritten mark]

COFFRET B

ARRIVEE B

40A
16A3





BTV

04-07-2019

Pascal Chenot / 438

Pascal Chenot

CAVE

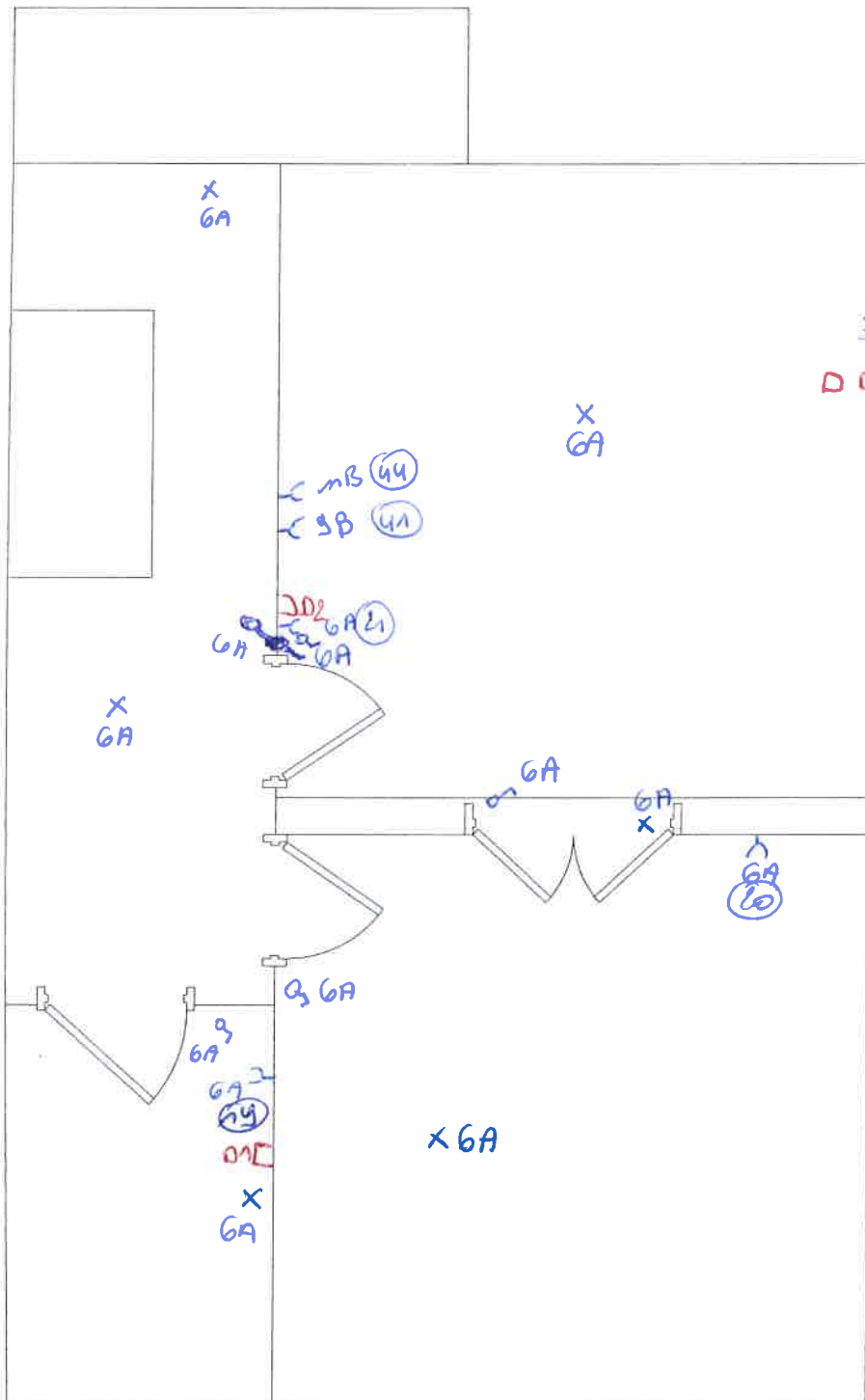
BTV

04-07-2019

Pascal Chenot / 438

[Signature]

[Signature]



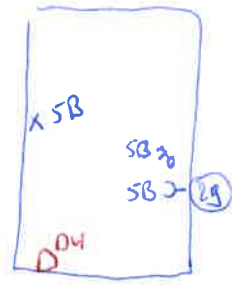
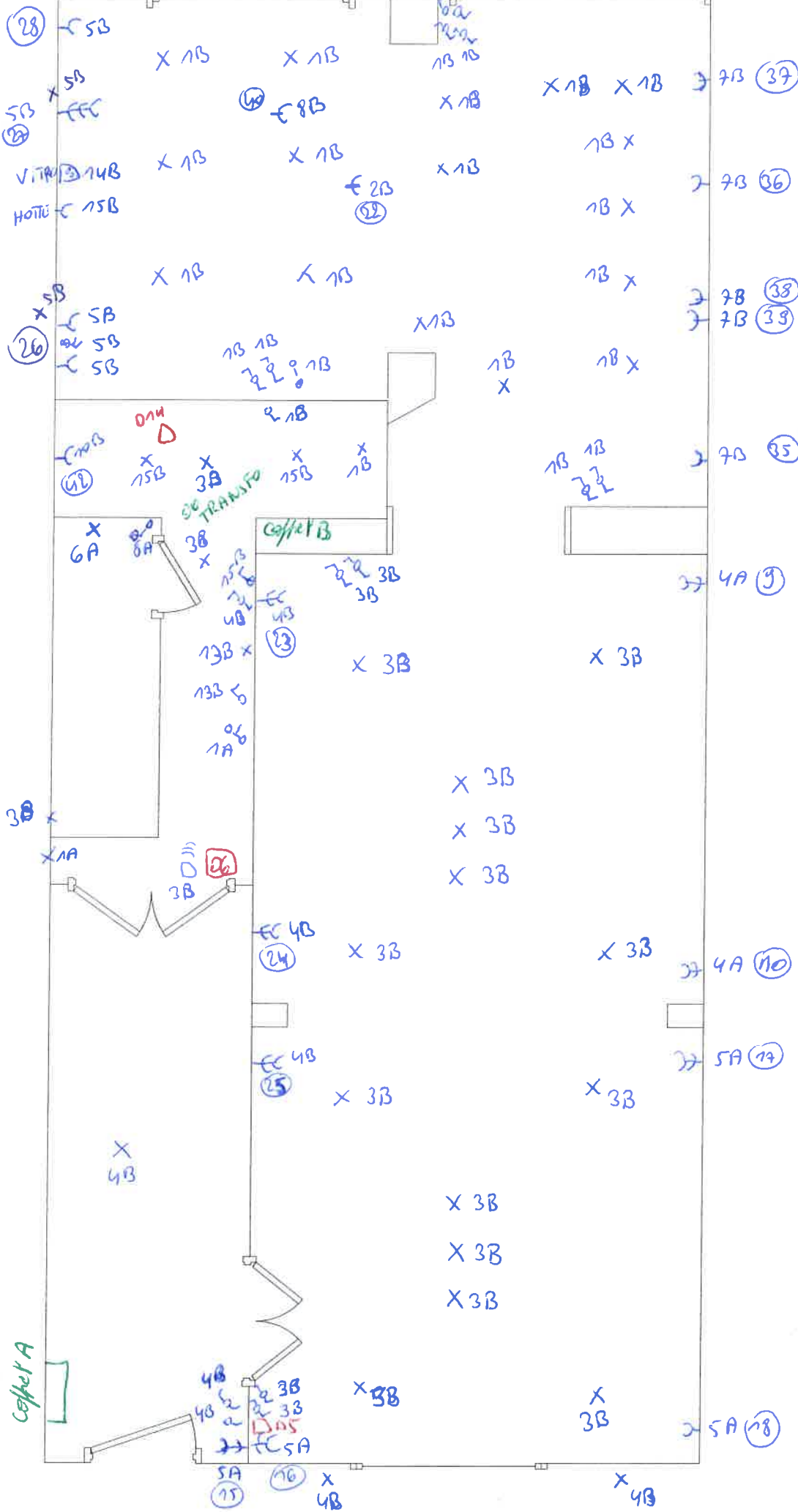
3A - chaudière
- chauffe eau
D03 - Thermostat

X 1B

X 1B

REZ

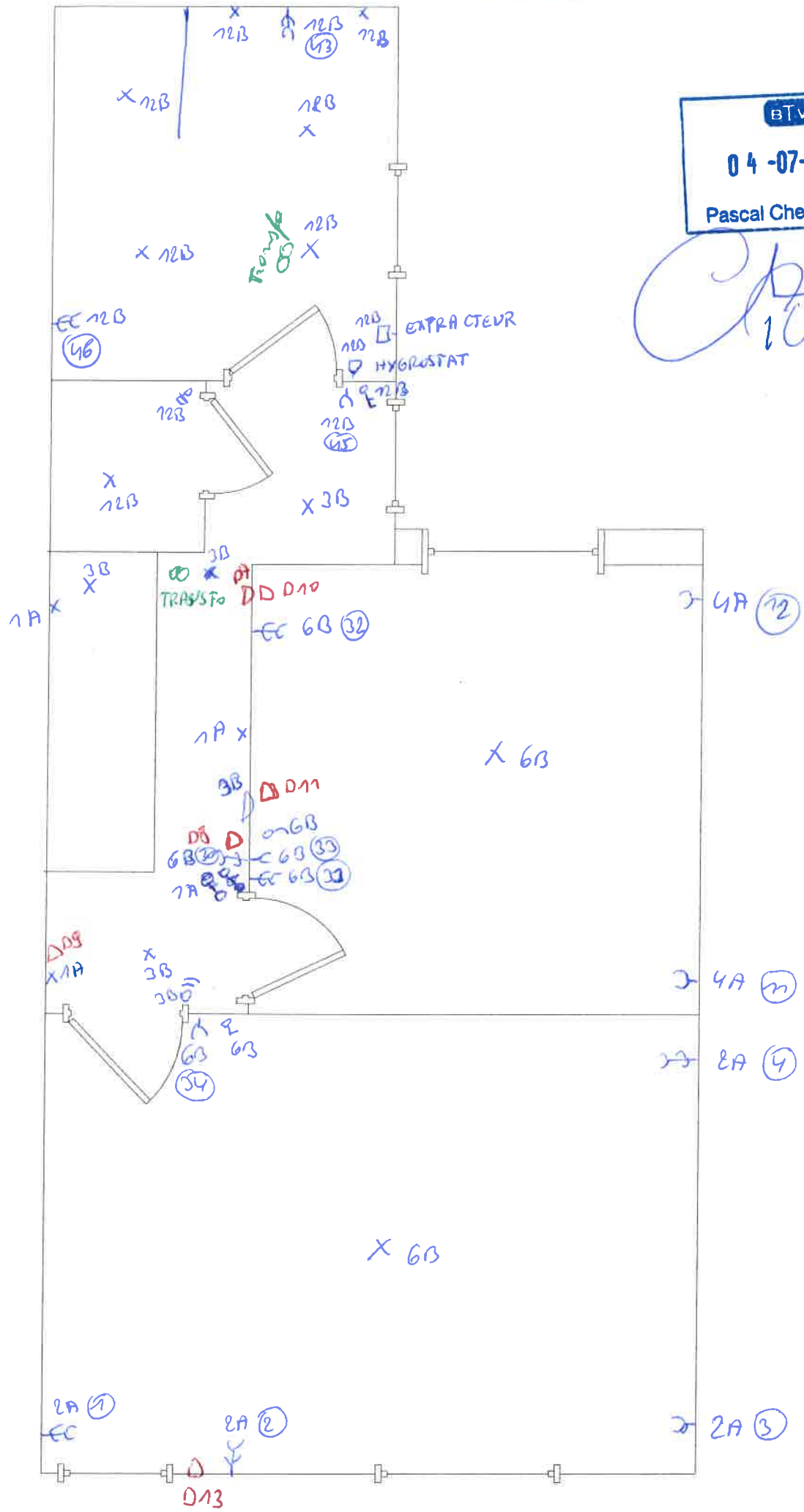
CA BARRÉ



BTV
04-07-2019
Pascal Chenot / 438

[Handwritten signature]

BTV
04-07-2019
Pascal Chenot / 438

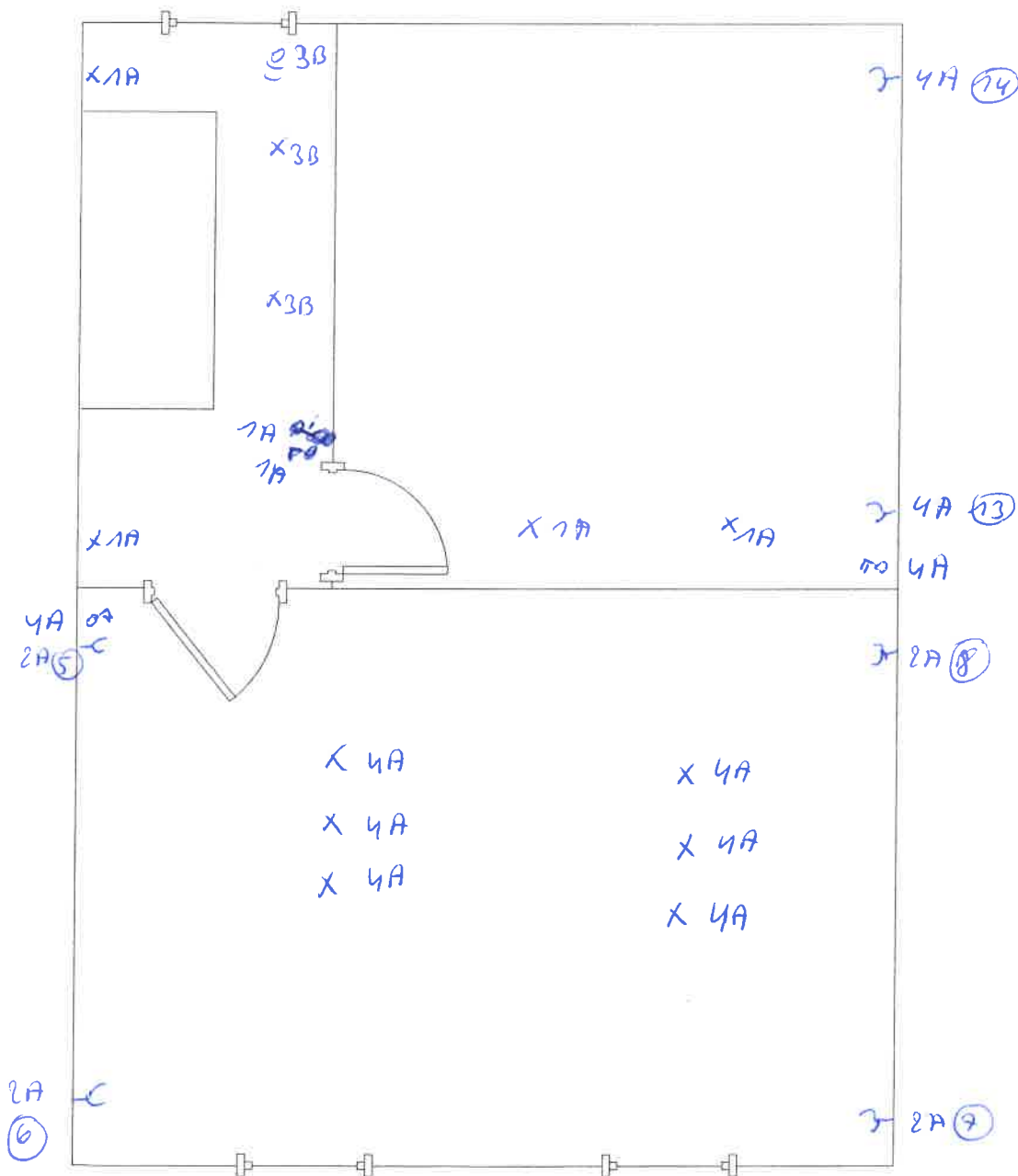


2^e étage



[Handwritten signature]

[Handwritten mark]



Barres de dérivation :

- D 12: cone devant
D 1 : cone à rim
D 2 : cone machine (côté machine)
D 3 : cone machine (côté chaudière)
D 4 : carbonon
D 5 : selon o' côté de la porte
D 6 : conleur o' côté détecteur
D 7 }
D 8 } conleur 1^e étage
D 9 }

D 10 } charbe enrine
D 11 }

~~D 12~~ / charbe aout
D 13 /

D 14 / Boudoir (Plo/peut)



[Signature]
[Signature]